

Sujet : [INTERNET] enquête publique complémentaire projet Vents de Loire

De : Peter HAZELZET

Date : 10/09/2021 12:31

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

LETTRE OUVERTE AU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR, MONSIEUR YVES GALLOIS, DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE SUR LE PROJET VENTS DE LOIRE.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous, habitants des villages de Pouilly-sur-Loire, Saint-Laurent-l'Abbaye, Saint-Quentin-sur Nohain, Suilly-la-Tour, Saint-Martin-sur-Nohain, Saint-Andelain, Saint-Thibault, Saint-Satur, Tracy-sur-Loire et Sancerre et cosignataires de cette lettre vous informons par la présente de notre totale opposition au Projet Vents de Loire pour les raisons suivantes:

- L'installation de 8 éoliennes géantes de 180m de haut face à nos villages constituera une détérioration durable et inacceptable de la beauté de notre environnement....dans un paysage très peu venteux, qui plus est!
- Un tel projet est en contradiction totale avec notre stratégie territoriale basée depuis une vingtaine d'années, outre sur l'attrait de nos vignobles, sur toutes formes de tourisme, ainsi que sur l'attractivité de notre territoire afin d'y attirer aussi bien de nouveaux habitants que d'activités économiques et sociales.
- Si le Chiffre d'Affaires annuel du Tourisme en Nièvre a représenté avant la COVID 220M€, 200M€ de ce montant proviennent des résidences secondaires. Aussi, l'implantation du projet Vents de Loire aura un effet négatif immédiat sur l'attractivité et la valeur de notre patrimoine immobilier, car qui voudra avoir une résidence secondaire dans un environnement d'éoliennes de 180m de haut?
- De plus, les éoliennes ne créeront quasiment pas d'emplois sur notre territoire; En revanche, elles en détruiront dans nos secteurs d'avenir que sont le tourisme, l'oenotourisme et toutes autres activités socio-culturelles. Ainsi, l'inscription de la Ville de Sancerre, élue Village Préféré des Français 2021, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO risque d'être mis en danger par ce saccage visuel de son environnement direct. Déjà qu'elle souffre depuis 3 ans d'une vue directe sur les 12 éoliennes de 186m de haut de Pougny.
- Les réponses du promoteur RES aux différentes observations et demandes de précisions de la MRAE relèvent davantage de l'aléatoire et du péremptoire que d'une réelle argumentation solide, ce qui leur enlève tout sérieux.
- Sur le risque d'affaissement et de retrait ou de gonflement des sols argileux le promoteur parle de risque fort et moyen, sans manifestement s'en soucier

davantage. Cela s'apparente à un véritable mépris aussi bien du jugement des habitants, 1ers intéressés et victimes, que des services et agences administratifs compétents, comme du Préfet lui-même, qui n'ont qu'à se fier aux simples dires des promoteurs, sans aucun esprit critique.

Nous vous rappelons à cet effet, et si besoin était, que ces dernières années notre territoire a été victime justement de mouvements de sol importants, reconnus par l'Etat, ce qui nous a donné le triste privilège d'être régulièrement classés en situation de catastrophe naturelle.

- Soutenir que l'élévation de 8 éoliennes, dont chaque socle seul représente déjà un volume de 2500 tonnes de béton armé sur 5m de profondeur, n'aura, voire ne subira, aucune incidence sur un tel sol, est un pur déni du bon sens le plus élémentaire.

- De même, affirmer tout simplement et de façon péremptoire que l'implantation de telles machines gigantesques avec des socles jusqu'à 5m de profondeur, quasi-impossibles à retirer par la suite, n'aura aucun impact sur nos nappes phréatiques, relève d'une mauvaise foi, voire d'une totale incompétence qui nous laisse coi!

- En ce qui concerne les problèmes de raccordement des éoliennes aux différents postes-source pressentis, à lire les réponses du promoteur l'incertitude à ce sujet ne lui semble pas soucier davantage...comme s'il s'agissait d'un problème qui ne le concerne pas, mais dépend d'autres services que les siens. Il s'avère pourtant, d'après nos informations, que les postes-source de Sancerre, Saint-Satur, Pouilly-sur-Loire et Cosne-sur-Loire sont déjà à saturation. Cette situation ne risque pas de s'améliorer, puisque plusieurs grands projets photovoltaïques sont en cours d'élaboration et d'installation imminente sur notre territoire.

- La MRAE a très justement soulevé la question du bilan carbone du projet éolien. Or, de multiples études en France comme à l'étranger où l'on a davantage de recul sur ces aspects, démontrent sans aucune ambiguïté qu'il est tout simplement catastrophique! Car il ne faut non seulement tenir compte du cycle de vie propre des éoliennes, depuis leur construction jusqu'à leur hypothétique et très problématique recyclage, mais y intégrer également les autres sources d'énergie qu'elles sont supposées remplacer, tel que le nucléaire pour ne pas le nommer, ainsi que les centrales à gaz qu'il faudra construire pour pallier à la fourniture intermittente d'électricité produite par elles. Ainsi, d'après les calculs de l'ADEME elle-même, sur un tel cycle complet à prendre en considération les éoliennes produiront 63 fois(!) plus de carbone que les centrales nucléaires en fonctionnement actuellement.

Tout cela ne doit pas vous être inconnu, car nous supposons que vous vous êtes dûment documenté sur ce sujet avant d'accepter votre mission. En outre, le dernier rapport de l'Académie des Sciences publié il y a quelques semaines condamne très sévèrement le gouvernement sur sa politique de stratégie énergétique pour les 30 années à venir. Elle qualifie en effet la politique éolienne nationale et territoriale plutôt comme un "hochet politico-écologique", qu'une solution sérieuse pour garantir notre indépendance énergétique nationale future.

- La vulnérabilité du projet Vents de Loire au changement climatique ne soucie encore moins le promoteur qui considère que son projet ayant été déposé avant le 16 mai 2017, il n'est pas concerné...les bras nous en tombent!
- Il est à noter incidemment que le promoteur de Vents de Loire, la société britannique RES, a une telle confiance dans la réussite énergétique et financière de son projet qu'il vient de vendre toutes ses activités françaises dans l'éolien au Groupe coréen HANWHA (sic!).
- Pour ce qui concerne le milieu naturel et la biodiversité, il suffira, pour se limiter à 1 seule espèce, de constater que notre territoire constitue le 1er couloir de migration de France des grues cendrées. De plus, notre climat devenant plus tempéré, les grues cendrées y deviennent de plus en plus sédentaires pendant quelques semaines. Soutenir que la présence d'éoliennes de 180m de haut n'aura aucune incidence sur ce phénomène naturel exceptionnel, relève de la pure fantaisie, voire-même d'une volonté délibérée de tromperie. Les promoteurs promettant d'arrêter le fonctionnement des éoliennes lors des passages des grues cendrées lorsqu'elles sont détectées à 20 km de distance, il serait intéressant de voir comment ces hypothétiques arrêts inopinés, imprévisibles et pourtant réguliers sont intégrés dans le business plan et les projections financières du promoteur.
- En parlant du business plan de Vents de Loire, là aussi il s'agit manifestement d'une autre fantaisie comptable, basée sur des prévisions et présomptions tout-à-fait invraisemblables, la Nièvre n'étant que peu ventée. Nous irions donc vers un débâcle financier annoncé, qui à la fin serait à la charge de nous, les contribuables, notamment au moment du démantèlement nécessaire des éoliennes. La caution de 50K€/éolienne prévue pour cela, déposée par le promoteur à la Préfecture, ne saurait couvrir un tel démantèlement qui aujourd'hui est déjà estimé à 400K€/éolienne!
- Pour se convaincre des performances énergétiques et financières possibles des éoliennes dans notre région, il suffit de prendre connaissance des bilans et comptes de résultats catastrophiques et irrattrapables de la "Ferme éolienne d'Oisy-Clamecy" (installée en 2008) de ces dernières années. Ces analyses, effectuées par un expert-comptable et commissaire aux comptes, sont plus qu'édifiantes et sont à votre disposition.
- Qui plus est, nous sommes déjà entourés d'éoliennes géantes: 12 à Pougny à 7 km du projet Vents de Loire et 6 à Bouhy visibles à 20 km à la ronde. Il nous semble par ailleurs qu'outre les éoliennes déjà installées chez nous, la mise en place de plusieurs sites photovoltaïques sur notre territoire, ainsi que d'une installation méthaniseur, montrent largement notre contribution aux énergies renouvelables.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, et bien d'autres mais qui sortent du cadre de cette enquête publique complémentaire, nous sommes parfaitement hostiles au Projet Vents de Loire et nous nous opposerons par tous les moyens à sa réalisation.

Ainsi, à la lumière de nos observations comme d'autres en votre possession, nous

vous demandons de donner un avis défavorable à l'autorisation modificative du
Préfet de la Nièvre,

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de notre haute
considération.

Signataires: Peter et Marie-Noëlle Hazelzet, Guy et Jacqueline Simon, Thibault
Hazelzet, Marlène Mocquet, Tristan Hazelzet, Bérénice Depont-Hazelzet, Timothée
Hazelzet, Charlotte Sirieix, Nicole Boissy-Naudin, Michel Boissy, Pierre Naudin,
Françoise Dujardin, Bertrand et Dominique Paillard, Marc et Candice Audibert-
Amagat, Jacques et Nicole Audibert-Amagat, Robinson et Capucine Audibert-
Amagat, Jean-Pierre et Marion Aubin de Malicorne, Adeline, Nicolas, Marin, Louis
et Céleste de Bausset, Véronique, Marina, Emeline, Fantin, Caroline et Olivier
Canton, Frédéric et Véronique Neimann, Véronique, Hein, Jesper, Loïs et Daphné
Dudink, Agnieszka et Christophe Bailly, Géraud et Stéphanie Cambournac,
Alexandra, Sylvain, Alice, Maxence, Cyprien et Héloïse Audibert-Amagat,
Jean-Claude et Martine Audibert-Amagat, Quentin, Catherine, Augustin et Sophie
David, Nicolas, Rémy, Sébastien, Eloi et Manon Ricour de Bourgies, Pascale,
Etienne et Antoine Bertier, Stéphanie, Hugo, Robin et Emma Georgeon, Jean-Marc
Le Corronc, Jean-Marc et Perrine Pruvot, Isabelle et Hélène Dufour, Hubert et
Béatrice Pothelet, Claudine et Christian de Moussac, Philippe-Denis Fee, Jean-luc
Bardet, Philippe et Diane de Rouälle, Philippine et Gonzague de la Tournelle, Artus
Beslon, Melchior Beslon Derouet, Nathalie d'Estutt d'Assay, Christophe, Céline,
Matthieu, Antoine, Baptiste Lespine, Marie et Xavier de Rouffignac, Monsieur et
Madame Alain Pontier, Monsieur et Madame Olivier Hurtault, Robert et Elisabeth
Carroll, Christian Meissirel, Marie-Ambre, Olivier, Oscar et Daphné Descateaux,
Elinore et Nicolas Foucault, Monsieur et Madame Hubert Couprié, Aurélia Bailly,
Emmanuel et Charlotte Canton, Martine Canton, Mathilde et Michael Montgomery,
Jérôme et Bernard Fleurier, Karine Périlla, Luc Vanacker, Yves et Delphine Legrain-
Crist, Armelle Bonlieu, Dominique et Gérard Depont, Armando et Manuel Ferrao,
Guénaël et Susan Rimaud, Jean-Jacques, Mireille et François Bertin, Lucie Bertin-
Lathoud, Monsieur et Madame Christophe Carmelino, Monsieur et Madame Bruno
Carmelino, Aurélie Aux Cousteaux de Conty